

COMMUNE D'ESPAGNAC Ste EULALIE

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} Mars 2017 à 20h30

.....

Présents : M BENET BAGREAUX, J POULAIN JL CABRIGNAC, G PELAPRAT, J DAS NEVES, C GENEAU ;

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : J POULAIN

Convocation du : 23 février 2017

Ordre du jour:

- Demande de subvention Rénovation énergétique et création d'un multi services : nouveau plan de financement.
- Tarifs concessions Columbarium et cimetière.
- Personnel gites d'étape, nomination régisseurs au 1er avril 2017.
- Informations et questions diverses

1 Demande de subvention Rénovation énergétique et création d'un multi services : nouveau plan de financement

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le plan de financement du projet de rénovation énergétique et création d'un multi services avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis Suite à de nouvelles consignes concernant le programme TEPCv, notre dossier ne pourra pas être dans l'enveloppe budgétaire prévue, de ce fait elle propose donc le nouveau plan de financement suivant : :

Répartition des dépenses :							
Partenaires financiers fonds sollicités	Multiple rural	2 logements 95 m ² et 140 m ²	Chaudière + réseau chaleur	Assiette éligible	taux participati on sur assiette	Montant aide	% montant total du projet
	197 000,00 €	120 000,00 €	51 000,00 €	368 000,00 €			
<i>La part de la rénovation énergétique représente 134 550 € répartis en 36 560 € pour le multiservice, 46 900 € pour les logements, 51 000 € pour la chaudière et le réseau de chaleur</i>							
Etat DETR							
Multiple rural	197 000,00 €			197 000,00 €	25,00%	50 000,00 €	27,17%

Logements communaux chaudière réseau chaleur logement		120 000,00 €	51 000,00 €	171 000,00 €	30,00%	50 000,00 €	
Région							
Rénovation énergétique des bâtiments publics				83 460,00 €	35,00%	29 211,00 €	14,43%
Préludde (Chaudière / réseau chaleur)			47 750,00 €	47 750,00 €	50,00%	23 875,00 €	
Département FAPEC	100 000,00 €			100 000,00 €	10,00%	10 000,00 €	2,72%
LEADER (GAL Figeac Quercy Vallée de la Dordogne)				248 000,00 €	42,01%	104 192,40 €	28,31%
Autofinancement ou emprunt Commune				368 000,00 €	27,37%	100 721,60 €	27,37%
						368 000,00 €	100,00%

2. TARIFS et DUREE DE CONCESSIONS COLUMBARIUM ET CIMETIERE

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient suite à l'installation d'un columbarium de délibérer sur les tarifs d'achat des emplacements et de procéder à la révision des tarifs des concessions des cimetières d'Espagnac et de Ste Eulalie ainsi que sur la durée des futures concessions

Elle propose de fixer les tarifs comme suit :

*1 emplacement Columbarium : 750 € TTC pour une durée de 30 ans.

* La concession cimetière : 50 € TTC / M2 soit une concession de 6 m2 à 300 € et 3 m2 à 150 € pour une durée de 30 ans.

Un règlement intérieur est établi pour le columbarium.

3. PERSONNEL /RENOUVELLEMENT CONTRAT

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de procéder au renouvellement des contrats du personnel et à l'embauche de personne en contrat CUI/CAE comme suit :

- Sabrina NAI : contrat renouvelé le 21 mars 2017 au 20 mars 2018 pour 28 heures hebdomadaire

-Guy Holman contrat renouvelé le 1er mai 2017 au 30 avril 2018 pour 26 heures hebdomadaire

-Patrick MORESTIN contrat renouvelé le 1er avril 2017 au 30 mars 2018 pour 20 heures hebdomadaire

-Floriane HOUIN embauchée le 1^{er} avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018 pour 20 heures hebdomadaire qui remplacera Mme Cagnac Véronique dont le contrat prend fin le 31 mai 2017.

NOMINATION DES REGIES GITES d'ETAPE, RURAL, du BAR et de la SALLE DES FETES

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de procéder à la nomination des différentes régies à compter du 1^{er} avril 2017, elle propose :

Pour la régie des GITES D'ETAPE : Mme HOUIN Floriane, Suppléante Mme NAI Sabrina

Pour la régie GITES RURAUX et SALLE des FETES : Mme NAI Sabrina, Suppléant : M HOLLMAN Guy

Pour la régie BAR : M HOLLMAN Guy, Suppléante Mme HOUIN Floriane

Les régisseurs percevront une indemnité de responsabilité d'un montant de 110 euros pour une année.

7/ QUESTIONS/ INFORMATIONS DIVERSES :

Le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes est reporté à une période ultérieure.

-

La séance est levée à 22h30